

Konečný, Zdeněk; Mainuš, František

Les Français sur le territoire Tchécoslovaque pendant la deuxième guerre mondiale

Sborník prací Filozofické fakulty brněnské univerzity. C, Řada historická.
1965, vol. 14, iss. C12, pp. [163]-181

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/102030>

Access Date: 28. 11. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

ZDENĚK KONEČNÝ – FRANTIŠEK MAINUS

LES FRANÇAIS SUR LE TERRITOIRE
TCHÉCOSLOVAQUE PENDANT LA DEUXIÈME
GUERRE MONDIALE

Les Français constituaient un des groupes nationaux les plus nombreux qui, après l'occupation nazie, se retrouvèrent dans des centres de travail obligatoire dans différentes parties du Reich. Dès que l'Allemagne eut vaincu la France, les nazis commencèrent à racoler des milliers de Français pour les faire travailler dans l'industrie et l'agriculture allemandes. L'économie nazie s'efforçait d'utiliser également les prisonniers de guerre français. Les statistiques concernant le nombre des prisonniers de guerre et des ouvriers civils de toutes nationalités, établies au commencement de la dernière année de la guerre, démontrent que, après les citoyens tchécoslovaques, les Français constituaient le groupe le plus important.¹

La politique que les nazis adoptèrent envers les étrangers se trouvant au Reich s'inspirait de théories racistes et chauvines. Les hitlériens s'efforçaient de réaliser ces théories autant qu'ils le pouvaient et que la situation générale le leur permettait. Pour résumer — en très grandes lignes — ces théories, disons que les nazis distinguaient en principe entre les étrangers d'origine slave et ceux qui appartenaient à d'autres groupes ethniques. Quant aux projets concernant les populations slaves, ils sont à l'heure actuelle généralement connus. Il faut bien admettre que, par rapport aux atrocités desdits projets, la politique que les nazis suivaient, théoriquement au moins, envers les autres nationalités témoignent d'une modération relative et de quelque diplomatie. En pratique, tout dépendait des conditions de travail locales, des conceptions politiques des étrangers et de leur comportement dans le travail. Les nazis pratiquaient en outre la distinction entre les ouvriers appartenant à des nations vaincues, tels les Français et les Belges, entre ceux qui appartenaient à des nations luttant contre le Reich (les Anglais par exemple) et entre ceux finalement qui étaient leurs alliés, tels les Italiens au commencement de la guerre.²

On peut dire que, au cours de la guerre, chaque nationalité prit, dans l'enchevêtrement des „principes“ politiques des nazis, une position assez bien déterminée; celle-ci connut de nombreux changements en correspondance avec des revirements des conceptions nazies, soumises à leur tour aux besoins généraux du front. Grâce à des revers militaires, les nazis n'ont pas réussi à mettre en oeuvre aucun de leurs projets concernant les profonds changements du tableau racial et national de l'Europe.

Il faut faire remarquer en outre que, pour chaque nationalité, il y avait en règle générale une différence plus ou moins prononcée entre la situation des prisonniers de guerre et celle des ouvriers civils. Dès le premier arrêté émis à ce sujet, les nazis donnaient à comprendre qu'ils ne comptaient pas respecter

aucune des conventions internationales concernant les prisonniers de guerre.³ Les prisonniers de guerre soviétiques et les soi-disant Ostarbeiter (citoyens soviétiques déportés en Allemagne et forcés à travailler pour l'économie nazie) représentent le cas extrême de l'application des conceptions chauvines des nazis; c'est eux, en effet, qui, avec les Polonais, étaient exposés aux plus brutales des manifestations de leur politique. La situation des autres étrangers, surtout de ceux qui provenaient de l'Europe occidentale, était sensiblement meilleure, notamment pour ce qui est de la liberté personnelle qui se traduisait, comme il se doit, par des avantages matériels. Les arrêtés nazis font toujours une différence fondamentale entre les citoyens soviétiques, prisonniers de guerre et ouvriers civils, et les prisonniers et ouvriers des autres nationalités. Quant à la mise en pratique de ces arrêtés émanant des autorités nazies suprêmes, elle était dans les mains des organes ou des responsables locaux. Ceux-ci contribuaient très souvent et de façon radicale à aggraver la situation des étrangers venant de l'ouest.

Le présent article se propose de démontrer certains traits spécifiques de la vie des Français dans la Tchécoslovaquie occupée. Avant d'aborder cette question, nous considérons utile de mentionner certaines règles d'ordre général, concernant la vie des étrangers au Reich. Ainsi nous trouvons que les Français, quoique mal nourris, mal vêtus et mal logés, jouissaient d'un règlement plus avantageux et plus supportable que leur camarades soviétiques et polonais. A la différence de ces derniers, les Français pouvaient travailler non seulement par groupes, mais aussi individuellement, ce qui n'était pas sans avantages. Le commandement du Stalag IV C à Bystrice, auquel un groupe important de prisonniers français était soumis, émit une décision selon laquelle ceux des prisonniers français dont le comportement et le rendement au travail étaient satisfaisants, pouvaient jouir, par rapport à d'autres prisonniers de guerre, d'une liberté personnelle relativement plus grande.⁴ Cette décision n'était en vigueur que peu de temps car les Français essayaient, souvent avec succès, de s'évader. Constantons en même temps que les autorités nazies jugeaient et punissaient ces évasions, de même que d'autres délits des prisonniers et des ouvriers français, avec un peu plus de modération qu'elles ne faisaient lorsqu'il s'agissait des prisonniers et ouvriers venus de l'Est.

A l'égard des prisonniers de guerre occidentaux, les nazis s'efforçaient d'observer, en apparence au moins, les conventions internationales dont ils se moquaient bien par rapport aux Soviétiques. Toute contravention, si insignifiante qu'elle soit, livrait le prisonnier soviétique à la Gestapo à laquelle les autres prisonniers ne pouvaient être remis que sur l'ordre de l'OKW ou du Wehrkreis-kommando, et cela presque uniquement pour une participation démontrée à l'activité du mouvement de résistance clandestin. Il va sans dire que les nazis ne regardaient pas à quelque méprise allant contre l'esprit de cette stipulation.⁵

Comme avantage de la situation des prisonniers de guerre français apparaît également le fait que, vers la fin de 1943, 20 % — soit 250.000 hommes environ — en ont changé d'état pour devenir, du point de vue de leur situation juridique, ouvriers civils travaillant au Reich.⁶ Quant aux prescriptions réglementant le séjour aux camps des ouvriers étrangers civils, elles étaient également un peu plus tolérable pour les occidentaux que pour les citoyens des pays de l'Est. Les Français par exemple pouvaient même être logés dans des maisons particulières, s'ils en trouvaient la possibilité.

Au commencement de 1943, les ouvriers étrangers civils étaient divisés en

quatre groupes:⁷ les Italiens en constituaient le premier qui, jusqu'à la capitulation de l'Italie, jouissait d'une situation privilégiée; dans le deuxième entraient les membres des nations germaniques que les Allemands voulaient gagner pour l'idée d'un „grand empire germanique“ et qu'ils voulaient protéger contre l'influence pernicieuse des ouvriers non-germaniques; le troisième groupe comprenait les ouvriers non-germaniques originaires des pays avec lesquels les nazis avaient conclu des traités d'amitié. C'est dans ce groupe que figuraient — avec les Slovaques, les Magyars, Roumains, Croates, Bulgares et Espagnols — les Français. On ne prévoyait pas le rapprochement avec les Allemands des membres de ce groupe, qui, toutefois, „devraient avoir sentiment d'un traitement juste et équitable“. Les ouvriers originaires des pays slaves occupés par les troupes hitlériennes constituaient enfin le quatrième groupe qui devait vivre dans l'isolement le plus complet non seulement des Allemands, mais encore de tous les étrangers non-slaves.

Ce que nous venons de dire ne représente d'ailleurs que l'aspect théorique du problème. C'est une sorte de construction idéale traduisant les conceptions que se faisaient les chefs nazis sur la situation des étrangers de différentes nationalités au sein du Reich. La réalité s'éloignait assez de cet „idéal“. D'une part, la situation sur les fronts allait de mal en pire, ce qui obligeait les nazis à faire de nombreux compromis, même en ce qui concerne les ouvriers et les prisonniers étrangers; de l'autre part, il y avait les employeurs de ces derniers, leurs gardiens et divers responsables relevant des organes les plus divers: l'avidité de ces personnes après au gain faisait que l'on n'observait pas les directives des autorités supérieures et que l'on tendait à faire disparaître les différences entre les ouvriers et prisonniers de guerre de l'Est et ceux de l'Ouest. En pratique, il ne resta donc que peu de choses des quatre étages de l'ingénieuse construction qui devait hiérarchiser les nationalités de l'Europe. On ne saurait cependant nier qu'une différence sensible subsista, jusqu'à la fin de la guerre, entre les Russes et Polonais d'une part et les autres nationalités de l'autre part. Cette différence, cependant, était loin d'avoir les formes aussi strictes comme le laissent supposer les théories prêchées. Il y avait d'ailleurs de profondes différences au sein du grand groupe des prisonniers de guerre et des ouvriers non-slaves. Les Anglais par exemple jouissaient d'une situation vraiment privilégiée dans l'hierarchie des étrangers qui, temporairement, ont tombé entre les mains des nazis; les Français n'y occupaient qu'une position médiane.

Notre article se propose d'examiner certains aspects du séjour, sur le territoire de la Tchécoslovaquie occupée, des prisonniers de guerre et des ouvriers français et de démontrer quelles étaient les modifications qu'ont subies les principes susmentionnés lors de leur mise en application dans un milieu donné. Sans prétendre d'être complets, nous essayerons d'établir dans quelles entreprises ils travaillaient, quels travaux leur étaient confiés et quelles étaient leurs conditions de travail et de vie.

Les premiers groupes de prisonniers français vinrent sur notre territoire dès 1940. Les ouvriers français civils ne firent leur apparition que peu après. Un des premiers documents concernant les Français sur notre territoire et émanant de l'Office central de l'économie forestière à Vienne, date de l'été 1940.⁸ L'Office y communique aux administrations forestières des districts se trouvant à l'Est de l'Elbe, qu'un nombre important des prisonniers français et belges s'acheminent vers notre territoire. Lesdits prisonniers devront être utilisés pour des travaux

forestières de tous genres, notamment pour la restauration des routes. Les conditions de nourriture, de logement et autres devront être les mêmes que pour les prisonniers de guerre polonais. Ce document ne pratique donc pas, on l'a vu, la différenciation des nationalités, telle que nous l'avons caractérisée ci-dessus.

Le Regierungspräsident d'Opava fait aussi et presque en même temps l'offre des prisonniers de guerre français.⁹ Les entreprises sont avisées qu'elle peuvent demander l'envoi de mains-d'oeuvre françaises des qu'elles auront créé pour eux les conditions nécessaires. La lettre du Regierungspräsident comporte une mise au point significative: „Pour loger les prisonniers de guerre français, on peut utiliser, en principe, n'importe quels locaux, tels par exemple des salles d'auberge, des granges, des étables, des baraques en bois et autres.“ Pour éviter les évasions, les fenêtres de ces locaux devaient être grillagées, les portes munies de verroux solides et le bâtiment respectif entouré de barbelés. Selon les directives du Regierungspräsident, les Français pouvaient travailler en groupes ou individuellement; dans ce dernier cas, on devait les mêler aux ouvriers allemands. Dans les entreprises où il y avait un grand nombre des ouvriers tchèques, il n'était pas permis de placer les prisonniers français individuellement. Les nazis craignaient que les Tchèques n'allègent pas quelque peu la situation des Français — crainte justifiée d'ailleurs, comme nous aurons l'occasion de faire voir dans ce qui suit.

Selon les directives de la lettre susmentionnée, les employeurs des prisonniers français avaient l'obligation d'en assurer le logement et la nourriture. La mise en application pratique de cette stipulation constituait la principale source des divergences qui existaient, toute la guerre durant, entre les principes énoncés par les autorités suprêmes du Reich et les conditions de vie réelles des prisonniers de guerre. Ceux-ci souffraient, par la faute des employeurs, plus que les autorités ne se figuraient. C'était une règle générale dont les Français n'étaient pas exempts. En témoigne le rapport d'un officier de contrôle qui devait examiner, au commencement même de la guerre, la situation dans les camps de prisonniers de guerre, travaillant auprès de l'administration forestière de Vrchlábí.¹⁰ Vivaient dans ces camps surtout les prisonniers de guerre français et polonais. Selon les données du rapport, il n'y avait pas dans le camp en question de couvertures; il n'y avait pas de tables et de chaises dans les baraques; les lits de planches y étaient trop étroits; les prisonniers n'avaient rien pour ce laver, etc. Pour la nourriture, les désordres étaient plus sérieux encore. L'employeur se moquait bien des rations alimentaires supplémentaires qu'on avait promis aux prisonniers et, ce qui plus est, il était loin d'observer la norme prescrite pour les ouvriers étrangers normaux. Citons le rapport: „Pour le dîner, on cuit des pommes de terre dans quatre petits pots pendant toute la journée; on met les pommes cuites dans un cuvier, on y ajoute un peu de légumes, de l'orge mondé et, le soir, on le mélange pour en faire une lavasse épaisse“. L'administration forestière de Vrchlábí promit dans la suite de prendre des mesures pour améliorer les conditions de vie des prisonniers mais elle ne manqua pas de remarquer que, sans doute, les prisonniers allemands ne vivaient pas mieux en France. La réponse de l'administration forestière de Vrchlábí donne clairement à comprendre que, en sa qualité d'employeur, elle ne comptait pas déployer trop d'efforts pour remédier à la situation et pour améliorer tant soit peu les conditions de vie des prisonniers qu'elle exploitait.

Les nazis procédaient assez souvent à de tels contrôles dans les camps de prisonniers de guerre ou dans ceux d'ouvriers étrangers. Ils y étaient obligés par

la situation sur les fronts, qui imposait l'utilisation la plus efficace possible des étrangers se trouvant au Reich. De l'autre part, les fonctionnaires nazis supérieurs eux-mêmes volaient les camps de façon la plus éhontée en privant les étrangers, prisonniers et ouvriers, de rations alimentaires, de vêtements, etc.; ils se rendaient très bien compte que, sans des contrôles plus ou moins suivis, leurs subalternes voleraient ce qui restait et réduiraient les étrangers à l'état d'un matériel humain inutilisable dans l'économie et bon à être acheminé vers les fours crématoires des camps de concentration.

En automne 1940, un organe de contrôle constata que les prisonniers de guerre français travaillant pour l'administration forestière de Kláštorec nad Ohří avaient presque tous des chaussures si usées qu'on ne pouvait plus les raccomoder. Ces prisonniers travaillaient donc dans la forêt avec des pieds nus, ce qui augmentait démesurément le nombre de malades. L'organe de contrôle fit remarquer que, presque tous les prisonniers en question étaient originaires du Sud de la France et n'avaient pas habitude des conditions climatiques de notre pays.¹¹

Après la conclusion du traité entre l'Allemagne et le Gouvernement de Vichy, des commissions françaises spéciales pouvaient effectuer des contrôles de camps de prisonniers de guerre français. Mais, le commandement des camps s'arrangea toujours de façon que la commission ne trouve pas trop de motifs pour se plaindre; en effet, avant l'arrivée de la commission, le chef de camp recevait souvent et à temps un avertissement amical de la part de l'un ou même de plusieurs de ses collègues de sorte que, en général, la commission trouvait le camp et son chef prêts à recevoir sa visite.¹²

Les prisonniers de guerre français travaillaient donc pour les administrations forestières. Il en était ainsi de tous ceux qui se trouvaient dans les régions frontalières de la Tchécoslovaquie, dans les soi-disant Sudètes. En 1942, un nombre considérable de travailleurs étrangers, dont les Français, ont été transférés de l'économie forestière en agriculture où le besoin de la main-d'oeuvre était plus grand. Le front exigeant un nombre toujours plus grand des hommes allemands, les exploitations agricoles allemandes se ressentaient d'un manque de la main-d'oeuvre permanent. Les prisonniers de guerre français étaient d'ailleurs loin de le combler.¹³ Ils travaillaient surtout dans le district d'Opava et dans celui de Ústí nad Labem chez des fermiers allemands et dans des grosses propriétés foncières.

La vie des Français travaillant chez des fermiers, nonobstant les chicanes de tout genre, était un peu plus libre que celle que leur imposaient les administrations forestières. Tout d'abord, ils travaillaient individuellement. Ensuite, il y avait des fermiers allemands qui prenaient les Français en pitié. De tels fermiers étaient toutefois exposés à des persécutions de la part des autorités nazies. Citons à titre d'exemple un événement qui se produit dans la circonscription du Landrat de Cheb: dans le village de Hazlov, Jean Moignot, prisonnier français, travaillait dans la ferme de Georg et d'Anne Silbermann. Un jour la gendarmerie locale rendit compte aux autorités compétentes du fait que l'on avait vu ces paysans qui causaient avec le Français en lui montrant des photos de famille; ensuite, ils l'invitèrent à boire, à leurs frais, une chopine de bière dans l'auberge de l'endroit. Un tel comportement fut jugé „indigne d'Allemands“ et Anne Silbermann en fut punie par la condamnation à un séjour au camp de concentration.¹⁴

Le plus souvent, cependant, la vie que les Français menaient dans le service des paysans allemands était bien pénible. Dans la circonscription du Landrat de

Jablonná nad Nisou, on les logeait de façon si révoltante que l'organe de contrôle ordonna leur logement dans un camp commun.¹⁵ En effet, au mois de décembre 1941 (date de la rédaction du rapport concernant le contrôle en question) les prisonniers français étaient toujours logés dans des granges, des greniers ou des locaux non chauffés.

Pour ce qui est des entreprises industrielles, elles employaient tout d'abord seulement les ouvriers civils, non pas les prisonniers de guerre. Encore ces ouvriers travaillaient-ils, les premiers mois, uniquement dans des entreprises qui ne participaient pas à la production de guerre. Assez typique pour la situation des ouvriers français au Reich est la destinée d'un groupe de Français travaillant dans l'Usine céramique de Znojmo.¹⁶

Les rapports que le responsable du groupe adressait au commandant du NSDAP de la région Oberdonau regorgent de plaintes portant sur les conditions de vie et de travail révoltantes. Ainsi par exemple le rapport indique que l'équipe de nuit, travaillant depuis six heures du soir jusqu'à six heures du matin, ne reçoit aucun repas; les Français sont affamés, faibles et leur rendement au travail s'en ressent. Quant aux ratiours supplémentaires, les ouvriers français n'en reçoivent pas, bien que cela soit leur droit. Les repas qu'on leur donne sont très mauvais et incomparables à ceux que reçoivent les ouvriers allemands. „Il est inadmissible, écrit le responsable du groupe, que les Français attendent comme des chiens jusqu'à minuit que l'on leur donne des restes de repas.“ Les plaintes ne portent pas seulement sur la nourriture. Le responsable français affirme que les ouvriers français sont en général traités très mal et que, souvent, ils sont même battus: „J'admets que certains de mes compatriotes ne valent pas grand'chose, mais il y a certainement d'autres moyens pour les faire marcher que de les traiter comme des animaux, de les battre, de les humilier.“ Il fait également remarquer que de nombreux ouvriers français sont partis pour le Reich volontairement car les Allemands avaient fait, quant aux conditions de travail, des promesses qu'ils n'essayaient même pas de tenir, ne soit-ce qu'en partie.

Pareilles sont les plaintes figurant dans la lettre d'une ouvrière française travaillant dans la même usine. L'ouvrière affirme d'être obligée de travailler au moins 72 heures par semaine au lieu de 60 heures établis par le contrat. Elle note, que les contre-maîtres forcent les ouvriers de travailler le dimanche, que les ouvriers célibataires n'obtiennent pas de congé pendant toute la première année de leur travail au Reich et que l'on les force à signer le contrat qui les obligerait à travailler au Reich jusqu'à la fin de la guerre. Avec cela, les Français sont très mal logés et les Werkschutz, qui assurent la discipline, „ne connaissent qu'un argument: se jeter en trois sur un seul Français et le rouler de coups de bâton“.

Le manque de la main-d'oeuvre se faisant sentir de façon de plus en plus impérieuse, les autorités nazies décidèrent, en 1941, d'employer les prisonniers français dans l'industrie d'avions.¹⁷ En novembre 1941, un document secret reproduit l'avis de Hitler lui-même sur la nécessité d'incorporer les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre allemande. Le document concernait, à quelques réserves près, également les prisonniers de guerre des autres nationalités, à l'exception des Soviétiques. Quelques semaines plus tard, on commença d'ailleurs à placer dans l'industrie de guerre même ces derniers.¹⁸

Un des premières entreprises d'importance militaire employant les Français, prisonniers de guerre et ouvriers civils, fut l'Usine chimique de Záluží, dans les Monts Métalliques.¹⁹ Dès 1940, plusieurs centaines de Français travaillaient dans

cette usine. Leur rendement au travail était très faible. A l'avis de la direction générale, il ne faisait que 25 % du rendement des ouvriers allemands. Quant aux prisonniers français, ils travaillaient au nombre de 4000 à la construction de l'usine. Dans les années suivantes, le nombre des Français a considérablement augmenté. Le rapport annuel pour l'année 1942 indique que, du nombre total de 33.421 ouvriers, il y avait 1.530 ouvriers civils français (4,59 %) et 7.414 prisonniers de guerre français (22,19 %). Le travail presque forcé et fait dans des conditions défavorables répugnait aux ouvriers étrangers qui faisaient tout pour l'éviter. La direction de l'usine se vit obligée de créer une „Commission de l'éducation au travail“ qui, au cours d'un seul trimestre de 1942, examina 3.200 cas de la répugnance au travail, dont les Français représentaient un pourcentage élevé. Quelques-uns furent simplement rappelés à l'ordre, tandis que d'autres furent remis à la Gestapo. En mars 1945 encore, donc à l'époque où le nombre de travailleurs de l'usine avait subi une baisse fondamentale, l'Usine chimique employait 922 ouvriers civils et 3.059 prisonniers de guerre français.

La chronique de l'Usine chimique de Záluží mentionne de nombreux actes de sabotage, accomplis par des ouvriers ou prisonniers français: ils voituraient le matériel vers de mauvais endroits, mettaient du sable dans des roulements, versaient de l'huile dans le sable, etc. Nombreux d'entre ces Français ont été pris sur le fait et transportés au camp No 29 qui était un camp de correction, dirigé par les SS. Ceux-ci éduquaient leurs pupilles à force de les battre et de les estropier. La chronique note que les ouvriers tchèques étaient ceux qui montraient aux Français le plus d'amitié. Citons: „Les Français sont venus dès la moitié de l'année 1940. On les a logés dans les baraques 17 et 18. Au commencement, il souffraient beaucoup de faim. Ils cueillaient des pissenlits pour en faire de la salade. A cette époque, les Tchèques les aidaient beaucoup...“²⁰

Les prisonniers de guerre français travaillaient pendant la guerre dans les usines sidérurgiques de Branka.²¹ Au printemps 1942, les Arbeitskommandos de Odry et de Moravská Třebová y en acheminèrent de premières groupes, dont plusieurs avaient des grades de sous-officier. Ceux-ci se refusaient à travailler en affirmant que cela n'entraînait pas dans leurs devoirs. Trois d'entre eux tentèrent de s'évader vers la fin de l'année, mais furent repris à Opava et transportés au Stalag de Těšín. Cinq autres évadés eurent plus de chance: on ne les a pas repris.

On plaça les Français dans la fonderie. Leur rendement moyen était inférieur de 30—40 % au rendement des ouvriers allemands. La direction de l'usine sidérurgique se plaignait souvent de la discipline des Français et, en fin de compte, elle obtint que les autorités militaires retirèrent de l'usine tous les prisonniers sous-officiers qui, à l'avis de la direction, poussaient leurs compatriotes à ne pas travailler ou à travailler le moins possible dans la production allemande du matériel de guerre.

La direction de l'usine estimait que les relations des Français avec les ouvriers tchèques exerçaient aussi une influence néfaste sur la discipline et sur le rendement des Français. Citons: „Leurs relations avec les ouvriers tchèques sont devenues si étroites que nous avons été obligés de renvoyer une partie des prisonniers au Stalag de Těšín et en demander d'autres“. Les Tchèques donnaient aux Français des aliments, tandis que ces derniers essayaient de le leur revaloir sous forme de cigarettes qu'ils recevaient dans des colis de Croix Rouge ou dans ceux que l'on leur envoyait de chez-eux.

Beaucoup de Français travaillaient dans des mines, surtout dans les mines de

lignite dans la Bohême occidentale.²² En 1942, près de trois mille prisonniers français travaillaient dans le bassin de Sokolov. Dans les années suivantes, leur nombre diminua, car il furent remplacés par les prisonniers soviétiques. Quant à leur discipline au travail, la direction des mines s'en plaignait fort souvent: „Il faut bien dire que la discipline des Français va de mal en pire . . .“

Le taux de maladies de prisonniers français s'élevait jusqu'à 32 0/0. Pour les ouvriers allemands, il ne faisait que 7,2 0/0. La majorité des malades souffraient des suites de quelque blessure ou accident de travail, dont beaucoup ont l'air d'un accident intentionnel plutôt que d'un vrai. Le rendement des Français atteignait en moyenne la moitié du rendement des mineurs allemands, ce que les responsables nazis expliquaient par le fait que les Français étaient placés sur les lieux de travail les plus dangereux et les moins avantageux. Pour la plupart des cas, ils craignaient admettre qu'il s'agit du sabotage. Le rendement d'un Français égalait d'ailleurs le rendement de trois Russes qui travaillaient dans la même mine et dont l'état physique était si pitoyable qu'ils étaient loin de s'approcher du rendement des Français, tout faible qu'il fût.

En 1944, la direction des mines est arrivée à la conclusion que le manque de discipline était, chez les Français, la conséquence de la situation aux fronts, surtout des opérations au front occidental. Pour cette raison, elle décida de frapper les rendements faibles de peines qui, le plus souvent, avaient la forme du travail supplémentaire. Les chefs des Kommandos de prisonniers reçurent l'ordre selon lequel les Français devaient travailler, sans regarder à la durée du travail, jusqu'à ce qu'ils atteignent au moins 70 0/0 du rendements des ouvriers allemands. Les „indisciplinés“ étaient punis en outre par le retrait d'une partie de la ration alimentaire, des rations supplémentaires, des primes et suppléments, par la réduction du salaire, etc.

Les employeurs mettaient le mauvais moral des Français en relation aussi avec certaines concessions dont ces derniers étaient les seuls à jouir parmi des prisonniers de guerre se trouvant au Reich. L'examen de plusieurs cas concrets semble pourtant démontrer qu'il s'agissait là des concessions plutôt théoriques, que l'on ne cherchait pas trop de mettre en application. Il paraît donc que les conditions objectives ne suffiraient pas, à elles seules, d'expliquer la mauvaise discipline des Français et que c'est plutôt le manque d'intérêt absolu ou même la répugnance au travail pour l'économie nazie qui en donne la clef.

L'OKW se vit obligé d'établir, pour les prisonniers de guerre français, un camp spécial à Rawa Ruska, sur le territoire du soi-disant Generalgouvernement, qui était en réalité un camp de correction des plus atroces. L'acte par lequel on décida la création du camp spécifie quels prisonniers français devront y être internés:²³ „Celui des prisonniers français qui se refusera à travailler et qui ne prendra sa place sur l'ordre du contre-maître ou encore celui qui essaiera de faire de la résistance passive, devra être annoncé au chef du Kommando qui, à son tour, communiquera son nom au Stalag respectif. Celui-ci procédera au transfert du prisonnier en question au camp spécial.“ Ceux qui pousseraient les autres à la désobéissance devaient être remis, aux termes de l'acte, entre les mains d'un tribunal militaire.

Dans ce qui précède, nous n'avons mentionné que quelques unes des entreprises et exploitations dans lesquelles travaillaient les Français, prisonniers de guerre et ouvriers civils qui, dans les années de guerre, vivaient sur le territoire des soi-disant Sudètes. Il serait possible d'en indiquer des dizaines d'autres et

des dizaines de localités où il y avait des camps de prisonniers de guerre ou d'ouvriers étrangers. Mais nous ne prétendons pas, comme nous l'avons déjà dit, de dresser une liste complète de tels camps, entreprises et localités d'autant plus que les conditions de travail et de vie étaient presque les mêmes partout où les Français travaillaient. Il ne sera pas sans intérêt de reproduire à cet endroit l'ordre du jour d'un Arbeitskommando de prisonniers français, établi par le Stalag VIII B en 1943:²⁴

0—4,00	contrôles de nuit irréguliers
4,00	réveil de la première équipe
4,00	départ au travail de la première équipe
5,30	réveil de tous les prisonniers
6,40	départ au travail de la deuxième équipe
7,00	nettoyage des baraquements
8,00	contrôle des baraquements
9,00	le médecin examine les prisonniers malades
10,00	contrôle des prisonniers au travail
12,00	la deuxième équipe arrive au déjeuner
12,45	la deuxième équipe retourne au lieu de travail
13,40	départ au travail de la troisième équipe
14,15	retour au camp de la première équipe
16,00	temps libre pour la correspondance, etc.
17,00	levée du courrier
18,00	retour au camp de la deuxième équipe
18,15	dîner
19,00	appel et distribution du courrier
21,30	ronde
24,00	retour au camp de la troisième équipe
00,12	fermeture du camp

Nous reproduirons encore la liste des rations alimentaires fixées pour les prisonniers de guerre français travaillant dans les mines pour la période d'approvisionnement 69, commençant le 13 novembre 1944. Les rations par jour et par personne sont les suivantes (en grammes) :

aliment	ouvrier normal	ouvrier exécutant travail pénible	ouvrier exécutant trav. très pénible	ouvrier travaillant sous sol
farine	238	337,5	410	410
viande	46,4	77,4	91,8	101,8
margarine	26,7	35,8	43	61,5
sucre	25	25	25	25
fromage	4,5	4,5	4,5	4,5
marmelade	25	25	25	25
pommes de t.	535	535	535	535

Les prisonniers de guerre français parlaient souvent des conditions dans lesquelles ils étaient forcés de vivre dans des lettres qu'ils adressaient à leurs parents

et amis en France. Etant donné que la censure contrôlait la correspondance des prisonniers de guerre et saisissait les lettres renfermant des renseignements sur la vie au camp, il nous a été possible d'en lire plusieurs que la censure avait saisi dans la région de Kadaň. Le plus souvent, les prisonniers se plaignent dans de telles lettres du dépouillement des colis envoyés par la Croix Rouge ou par leurs parents.²⁵ En octobre 1941, le prisonnier français T. Rogeur fut puni de 5 jours de prison aggravée pour avoir écrit, dans la lettre qu'il essaya de passer en fraude à ses parents, que les gardiens du camps soustrayaient toutes choses de quelque valeur des colis de la Croix Rouge. Un autre prisonnier français (Arbeitskommando 3728 de Cheb) passa au commandant de son camp une déclaration selon laquelle il n'avait reçu que 36 des 80 colis dont sa femme lui avait annoncé l'envoi. D'autres prisonniers encore furent punis, à cette époque, pour le même délit. Jean Longeant par exemple note dans sa lettre que les Allemands ne cachent même pas qu'ils s'approprient des cigarettes, de la viande et d'autres articles de valeur que l'on envoie dans les colis; les destinataires reçoivent en revanche une bonne raclée. Le même prisonnier ajoute que sa nourriture journalière consiste dans 5 pommes de terres cuites et deux écuelles de soupe. Un rapport de l'Abwehr, datant de juillet 1941 et adressé au Stalag XIII B, nous apprend que Lucien Marcel, prisonnier de guerre français, fut puni de trois jours de prison pour avoir écrit à sa famille que, pour tout dîner, il ne mangeait que du pain sec et du café et que l'approvisionnement en viande était misérable. Quelles que fussent les réactions des organes nazi, il n'y a pas de doute que les prisonniers français disaient la vérité dans leurs lettres. La vie de prisonniers, dure et triste, est devenue sujet de nombreuses chansons et poèmes, dont on a trouvé deux dans le journal de Constance Barthélémy, prisonnier français appartenant à un Arbeitskommando des environs de Kadaň.²⁶

Si la première partie de notre article s'occupe des lieux d'internement et de travail des prisonniers de guerre français et de leurs conditions de vie, la deuxième sera consacrée à examiner plusieurs formes de résistance typiques, que les Français opposaient au régime nazi. Le plus souvent, ils s'efforçaient de nuire à l'économie de guerre nazie en refusant de travailler ou en ralentissant le rythme du travail. Nous ne voudrions pas affirmer que toute manifestation de ce genre doit être considérée comme acte de résistance contre le régime nazi; le nombre élevé des plaintes dans lesquelles les employeurs signalent ce fait semble pourtant autoriser la supposition que la majeure partie de tels cas étaient réellement inspirés par un désir de nuire à l'économie allemande. Les plaintes et les rapports ne parlent en général que de cas individuels, de prisonniers frappés d'une punition exemplaire, tandis que le rendement était très faible chez tous les Français. Les actes relatifs à ces sanctions remarquent presque toujours que le prisonnier puni exerçait, au milieu de ses compatriotes, une sorte d'activité de propagande en les invitant à ralentir au maximum le rythme du travail. Il paraît donc que, dans de tels cas, on peut parler d'actes de sabotage non seulement quant au propagandiste, mais encore quant à tout le groupe sur lequel il exerçait son influence.

Les plaintes et les rapports de ce genre sont bien nombreux dès l'arrivée des Français dans la région des soi-disant Sudètes. En janvier 1941, le Stalag de Weiden a remis à la Gestapo François Germain, prisonnier de guerre français, instituteur de sa profession qui, travaillant dans la région de Kadaň, refusait de travailler et invitait ses camarades à le suivre dans sa résistance.²⁷ C'est en vain que le commandement du camp, pour briser sa résistance, le priva de petits

déjeuners et de dîners. A la fin, le chef du Stalag „se vit obligé de remettre ledit prisonnier à la Gestapo, car il y avait un réel danger qu'il voulait se moquer du régime allemand“.

Chez F. Wagner de Okounov, les prisonniers travaillaient si mal que ce paysan préféra de se passer de leur aide et les envoya au camp.²⁸ D'autres fois, les paysans allemands n'hésitaient pas à rouler de coups les prisonniers pour les faire travailler.²⁹

Très souvent (et nous l'avons déjà fait remarquer) c'étaient les prisonniers sous-officiers qui avaient l'initiative des campagnes pour le refus du travail.³⁰ Les Allemands obligeaient à travailler même des officiers français de grades inférieurs qui, bien-entendu, s'y refusaient en se revendiquant de leur grade dans l'armée. Les nazis faisaient généralement très peu de cas des conventions internationales et cherchaient à briser la résistance des officiers et à les faire travailler.³¹

Au commencement, les employeurs, les contre-maitres ou même les gardiens se bornaient, en cas de nonchalance au travail, aux réprimandes. Comme ces dernières se montraient peu efficaces, on eut recours à des sanctions. Comme démontre le cas de Maurice Coutadeur, travaillant à Miretice, la moindre de telles punitions était celle de trois jours de prison.³² Les Français sabotaient la production même en produisant des pièces ratées. Ainsi J. E. Balanger, ouvrier français employé dans la maison Stolzenberg à Vrchlábí, fut accusé, en 1944, d'avoir causé une chute sensible de la discipline au travail ce qui entraîna l'apparition d'un nombre énorme des pièces ratées. Des 45 engrenages 19 étaient inutilisables. L'ouvrier en question fut condamné à 10 mois de prison.³³

Pour des délits plus graves, on envoyait les travailleurs aux camps de correction différant très peu de camps de concentration. Tel était le sort de Falling Bostel, ouvrier français travaillant dans la Bohême de Nord qui, dix mois durant, refusait le salaire, s'obstinait à ne pas travailler et „exerçait une influence néfaste sur ses camarades“. Dans deux mois, il changea six fois d'employeur et, bien entendu, aucun d'entre eux n'était pas content de son travail. A la fin, Falling Bostel fut arrêté et condamné à être interné dans un camp de correction.³⁴

Les simulations de maladie représentaient une autre forme de refus du travail. Dès les premières années de la guerre, les entreprises se plaignaient du taux de maladie trop élevé chez les prisonniers de guerre français. Le plus souvent on n'ajoutait que peu de foi aux affirmations des malades et on les soumettait à des examens médicaux assez minutieux. Si le diagnostic du médecin était concluant dans le sens de la simulation de maladie, le commandement du camp infligeait au prisonnier en question une punition. Le prisonnier P. Lacour fut par exemple puni, au mois de mars 1943, de dix jours de prison pour avoir simulé une maladie.³⁵ Les prisonniers français du camp de Perštein essayèrent même de faire de la simulation en masse: un beau matin, ils refusèrent de se lever et se déclarèrent malades. Les gardiens essayèrent de les guérir en les arrosant d'eau froide, mais sans succès. Alors, ils menacèrent les prisonniers de les livrer au tribunal militaire.³⁶

Les prisonniers de guerre français soutenaient très souvent qu'ils n'avaient pas le devoir de travailler dans l'industrie de guerre, car c'était en contradiction flagrante avec les stipulations des conventions internationales. Pour faire valoir leurs droits, ils adressaient de nombreux plaintes et aide-mémoires aux autorités militaires allemandes. Celles-ci trouvèrent aux plaintes de ce genre une réponse

fort ingénieuse dont le contenu était le suivant: les prisonniers de guerre n'ont pas le droit de refuser le travail qui leur est imposé; s'ils ont des observations à faire, ils peuvent s'adresser au ministre du gouvernement français accrédité auprès de l'OKW. Tout refus du travail sera considéré comme acte de révolte et sera puni comme tel.³⁷ Ainsi donc les prisonniers français devaient exécuter tout travail qu'on leur imposait mais, en revanche, ils avaient le droit de s'en plaindre.

Les évasions représentaient sans doute une des formes de résistance les plus radicales. Les prisonniers français s'évadaient des camps ou des lieux de travail dès les premiers jours de leur séjour en Tchécoslovaquie. Cinq prisonniers français réussirent à s'évader, le 28 mai 1941, de l'Usine chimique à Záluží.³⁸ Le compte-rendu établi à ce propos comporte plusieurs détails intéressants concernant la collaboration des Tchèques avec les Français. A Litvínov par exemple, les prisonniers français réussirent à mettre de côté de l'argent pour lequel un ouvrier tchèque leur procura en secret un poste de radio, qu'il leur remit à l'usine. La population tchèque, y compris les enfants, procurait aux Français du papier à lettres et se chargeait également d'expédier les lettres écrites hors l'enceinte du camp. Le commandement allemand prenait des mesures toujours nouvelles pour faire cesser la communication des prisonniers avec le monde au delà des barbelés du camp. Quant à la correspondance, il fut décidé que, désormais, les Français pourraient écrire leurs lettres uniquement sur le papier — facilement reconnaissable — qu'on leur distribuait dans le camp. Les lettres écrites sur un autre papier ne seraient pas remis au destinataire.

Les évadés repris indiquaient, comme principales raisons de leur fuite, mauvaise nourriture, mauvais traitement et un travail trop dur.³⁹ La belle saison favorisait beaucoup les évasions. Aussi voyait-on les fuites se multiplier au printemps et en été. Les prisonniers réussissaient même à se procurer, dans la période des préparatifs, des cartes géographiques que leurs parents avaient su cacher à la vigilance de ceux qui contrôlaient le contenu des colis.⁴⁰ Les tentatives d'évasion multiplièrent en 1943, où se produit, nous l'avons déjà noté, un certain relâchement du régime imposé aux prisonniers français. De l'autre part ceux des Français qui ne savaient pas apprécier cette faveur et tentaient de s'évader, étaient toujours soumis à des punitions sévères: on les inscrivait dans des Arbeitskommandos spéciaux dont l'ordre du jour et la garde surtout étaient d'une sévérité extrême.⁴¹

Pour avoir quelque chance de réussir leur évasion, les prisonniers faisaient des préparatifs assez étendus. Il va sans dire qu'une évasion faite dans des habits de camp était vouée à l'échec. Aussi les vêtements civils étaient le premier soin de ceux qui préparaient l'évasion. Les matériaux démontrent que ce point était relativement facile à régler car les ouvriers tchèques que les Français avaient l'occasion de contacter sur leurs lieux de travail, leur en procuraient volontiers.⁴² Les relations entre les Tchèques et les Français étant bonnes, les prisonniers français empruntaient presque toujours, en cas d'évasion, la voie du soi-disant Protektorat où ils pouvaient compter sur l'aide efficace de la part de la population tchèque. Ils devaient au contraire s'attendre au pire de la part de la population allemande qui, stimulée sans doute aussi par des récompenses spéciales attribuées en de tels cas, faisait preuve d'une grande initiative dans la course aux prisonniers évadés. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, R. Hilbert, K. Werner et J. Winkler de Hanušovice ont pris, le 1^{er} avril 1942, un évadé français et l'ont remis, de leur propre initiative, à la gendarmerie. Le procès-verbal dressé à ce sujet suggère aux auto-

rités compétentes de récompenser le comportement louable des trois citoyens de nationalité allemande en leur attribuant une prime de 100 RM.⁴³

La majorité des Français évadés désiraient regagner la France. Assez nombreux sont cependant ceux qui affirmèrent leur volonté de mener une lutte active contre le fascisme. Le cas du groupe de prisonniers français travaillant à Dubnica nad Váhom qui, après l'évasion collective, ont pris le maquis et, à côté des partisans slovaques, luttèrent contre les Allemands dans l'Insurrection nationale slovaque, est généralement connu. Il paraît que des cas analogues — de moindre envergure, bien-entendu, — étaient assez fréquents et que le nombre des Français travaillant dans le mouvement de résistance tchèque était assez élevé.

Mentionnons encore une dernière forme de résistance, employé surtout par des ouvriers français civils. Ceux-ci avaient le droit de passer leur congé avec leurs familles en France. Dans la deuxième moitié de la guerre, il devenait très fréquent que les Français ne revenaient pas de leur congé, ce qui avait des conséquences fâcheuses pour la production de guerre. Les nazis réduisirent au minimum le nombre de ces congés qu'ils n'accordaient qu'à ceux des Français qui travaillaient très bien. Les ouvriers justifiaient leur répugnance à revenir au Reich par le fait que leurs employeurs ne respectaient pas les stipulations du contrat de travail qu'ils avaient signé lors de leur embauchement. Selon le contrat, les ouvriers français devaient travailler au Reich pendant une période bien déterminée, pour un salaire fixé et dans une branche de production correspondant à leur qualification professionnelle. „Mais, constate le responsable du groupe des Français travaillant à Znojmo, dès son arrivée au Reich, chaque ouvrier se rend compte du fait que le contrat signé est de la pure fantaisie.“⁴⁴

Les autorités nazies ordonnèrent que tout Français qui s'évaderait du Reich ou qui refuserait d'y revenir après l'expiration de son congé, soit arrêté et annoncé sans délai au commandant du SIPO à Paris.⁴⁵ On envoyait de tels „indisciplinés“ dans les soi-disant camps de correction où la Gestapo se chargea de les ramener à la raison. Leur peine purgée, ils furent remis à leur ancien employeur.

Les nazis cherchaient à remédier à l'attitude des Français non seulement par la dureté et par des mesures disciplinaires; ils essayaient de les influencer aussi par voie de l'éducation. On organisait à l'intention des Français des cours de la langue allemande dans les camps où on tenait à leur disposition des livres choisis et approuvés par l'Abwehr. Les Français pouvaient aussi aller voir des films concernant la vie en Allemagne. Dans certains camps, ils avaient à leur disposition même des instruments de musique et des appareils de gymnastique.⁴⁶ Après la conclusion du contrat franco-allemand, les ouvriers français cessèrent d'être considérés (théoriquement au moins) en tant que citoyens d'un pays ennemi: ils jouissaient de la liberté de mouvement non pas dans le Reich tout entier, mais au moins dans le district où se trouvait l'entreprise dans laquelle ils travaillaient.⁴⁷ Même la situation des prisonniers de guerre français se ressentit de ce changement des rapports franco-allemands. Dans une ordonnance édictée à ce sujet, nous apprenons que „les officiers français captifs sont libres de marcher sur le trottoir lors de leurs promenades“ et que „cette décision ne s'applique pas aux autres prisonniers de guerre français“.⁴⁸ Ainsi donc les Allemands essayaient, au moyen de la presse, du film, du sport, etc. administrés à petites doses bien contrôlées, de stimuler les Français, de gagner leur sympathie et, surtout, de les faire travailler. Ils ont même créé une autorité spéciale qui devait veiller à l'observation des contrats de travail, conclus avec les ouvriers civils français. En dépit de cela, la

situation des Français était beaucoup moins bonne et privilégiée qu'on pourrait supposer d'après de telles décisions isolées qui, d'ailleurs, ne furent réalisées que fort rarement. D'autres documents démontrent que la situation des prisonniers de guerre français connut au contraire une nouvelle aggravation vers la fin de la guerre. Jugeons aux mots du commandant du Wehrkreis VIII:⁴⁹ „Un prisonnier de guerre obéissant et soumis a droit à un traitement convenable. Si au contraire il rouspète, s'il refuse de travailler et fait preuve de la paresse ou si même il se mêle de révolter, il est indispensable de lui rappeler, au moyen d'un acte de force en cas de besoin, qu'en tant que prisonnier de guerre, il a l'obligation de travailler et cela à un rythme que l'on lui impose. Dans le cas contraire, il faut renoncer à tout scrupule et faire usage d'armes. Certains prisonniers de guerre croient pouvoir profiter de la situation actuelle aux fronts, mais ils font là une grave erreur. Les sentiments qu'ils vouent à l'Allemagne importent peu et on ne va pas les modifier par aucun procédé éducatif. Il importe uniquement que les prisonniers de guerre travaillent.“

La situation des Français se ressentait beaucoup du milieu dans lequel ils travaillaient. Sur le territoire des Sudètes, il y avait avant tout l'avantage du contact avec les Tchèques venant du „Protectorat“. Il faut dire que même l'attitude des Allemands était parfois compréhensive et correcte, mais il s'agissait des cas plutôt exceptionnels. En effet, il était défendu aux citoyens de nationalité allemande d'avoir aucune sorte de rapports avec les Français, prisonniers de guerre ou ouvriers civils: il leur suffisait de s'asseoir à côté d'un Français à l'auberge ou de vider sa chopine de bière dans le même local pour être exposé à la dénonciation auprès de la Gestapo.⁵⁰

A plusieurs reprises déjà, notre article a noté les relations amicales des Tchèques et des Français. Dans les conditions pénibles du travail forcé, ces relations se sont transformées en des liens durables. Les organes nazis guettaient chaque manifestation de ce genre. Leurs rapports en mentionnent les cas des plus innocents, telles les visites que des femmes tchèques rendaient à des Français malades, hospitalisés à l'hôpital de Duchcov, pour apporter à ces derniers des vivres et pour leur apprendre ce qui se passait dans le monde.⁵¹ Citons encore le rapport de la Sicherheitsdienst, exigeant d'ouvrir une enquête sur les réunions communes fréquentes que des Tchèques et les Français organisaient à Vrchlabí.⁵²

C'est dans les derniers mois de la guerre que les Tchèques prêtaient à des Français l'aide la plus efficace et sur une échelle très large. A cette époque, on menait d'importants groupes de prisonniers de guerre français de l'Est à l'Ouest à travers le territoire tchécoslovaque. C'était par ailleurs une des façons dont se traduisait la retraite de l'armée hitlérienne devant l'assaut de l'armée soviétique. La population tchèque aidait les prisonniers en leur donnant de quoi manger, des parties de vêtement, des chaussures, etc. Parfois, elle les aidait à s'évader du transport. La chronique de la localité de Milostovice⁵³ mentionne le passage, au mois de février 1945, d'un transport de 3000 prisonniers de guerre français épuisés de fatigue: „Les nôtres cherchaient vite à se procurer des vivres pour les remettre aux Français. Les gardiens allemands les en empêchaient en leur reprochant que, s'il s'agissait des Allemands, on ne serait pas prêt à donner quoi que ce soit. De nombreux prisonniers se sont évadés et les nôtres les ont gardés jusqu'à la libération.“

De tels cas étaient nombreux. Des centaines de prisonniers et d'ouvriers français évadés ont passé la fin de la guerre dans les familles tchèques qui les

protégeaient avec dévouement contre les fileurs nazis, leur donnaient du réconfort moral et les soutenaient matériellement. Grâce au dévouement des milliers de Tchèques, de nombreux prisonniers français ont pu survivre aux atrocités des derniers mois de la guerre. Citons au moins l'exemple de certaines familles tchèques de Holýšov qui, après la libération, ont été l'objet d'une mention spéciale et dont on a même informé l'Ambassade de France à Prague.⁵⁴ Les Français n'oublient pas ceux qui, au moment de détresse, leur ont fait tant de bien et, depuis la libération, ils n'ont pas cessé de cultiver ces amitiés nouées pendant la guerre.⁵⁵

* * *

Il est difficile d'établir quel était le nombre des Français qui, parmi les 1 500 000 personnes de nationalité française ayant connu les travaux forcés au Reich, séjournèrent sur le territoire tchécoslovaque. Il est certain, cependant, qu'ils se chiffrent par des dizaines de milliers. Leur situation dans l'industrie et dans l'agriculture ne différait pas de celle de leurs camarades se trouvant en Allemagne. Les Français, prisonniers de guerre et ouvriers civils, travaillaient sur le territoire des soi-disant Sudètes dans l'industrie de guerre et dans l'agriculture. La pratique des différentes entreprises semble démontrer que les ordonnances concernant l'amélioration de la situation des Français par rapport aux conditions des autres prisonniers de guerre et ouvriers civils, ne se réalisaient que dans une petite partie. Leur niveau de vie différait néanmoins assez sensiblement de celui des prisonniers de guerre soviétiques et des soi-disant Ostarbeiter.

Les Français ont su trouver leur place dans le collectif international des étrangers travaillant au Reich, dont la solidarité ne cessait de s'accroître jusqu'à la fin de la guerre. Comme les autres, ils ont appris ou inventé des dizaines de moyens pour saboter le travail dans l'économie nazie et en diminuer la puissance. Les Tchèques et les Slovaques travaillant dans les mêmes entreprises les aidaient beaucoup. Cette aide est devenue très importante en cas d'évasion ou dans d'autres situations analogues. Les documents démontrent que les nazis n'ignoraient pas l'existence des relations amicales existant entre les Tchèques et les Français et qu'ils faisaient tout pour les briser. Nous considérons ces relations comme base d'une nouvelle amitié des peuples tchécoslovaque et français.

Notes

¹ *Der Prozess gegen die Hauptkriegsverbrecher*, vol. 1—42, Nuremberg 1947, vol. 30, document 2520-PS, BW. US 197, comportant la déposition assermentée d'Edward L. Deuse en date du 1^{er} novembre 1945. A l'époque, il y avait au Reich 764.000 ouvriers civils et 750.000 prisonniers de guerre.

² Pour l'analyse plus détaillée de la politique adoptée par les nazis envers les étrangers de différentes races et nationalités, voir l'article de Z. Konečný et de F. Mainuš, *Die Nationalitätenpolitik der Nazis gegenüber den Kriegsgefangenen und Fremdarbeitern, die während des zweiten Weltkrieges in der Industrie- und Landwirtschaftsproduktion Hitlerdeutschlands eingesetzt wurden*, publié dans *Sborník prací fil. fak. UJEP v Brně*, C 11, 1964.

³ Cf. les discours de J. V. Pokrovskij, procureur général de l'U.R.S.S., au cours du procès de Nuremberg. *Njurnbergskij process*, tom 3, Moskva 1958, p. 7.

⁴ Archives d'Etat à Litoměřice, Landrat Chomutov, Gend. II B 1—4, Bystřice 21/10/1941.

⁵ *Der Prozess*, vol. 27, doc. 1514—PS, p. 261. Soest 27. 7. 1944. Communication secrète du camp de prisonniers de guerre.

- ⁶ Archives d'Etat à Opava, Landrat Opava, WL 101/8/1210. Gestapo Opava 2/11/1943.
- ⁷ Ibidem, Pol 301—645. Gestapo Opava 22. 1. 1943.
- ⁸ Archives d'Etat à Třeboň, Archives d'agriculture et de sylviculture, Nové Hradý A—30.
- ⁹ Archives d'Etat à Opava, Ho 600—327. Der Regierungspräsident I. 13/490/40, Opava 17/6/1940.
- ¹⁰ Archives d'Etat à Zámrsk, Landrat Vrchlábí, Pol. 1002/03/9, k. 488, Commandant du Stalag VIII, Goerlitz 3/8/1940.
- ¹¹ Archives de district à Kadaň, Stalag XIII B. Landeschützenbatalion 826, Klášterec n. O. 8/10/1940.
- ¹² Archives de district à Kadaň, Stalag XIII B, 00117/1—12. Weiden, 22/10/1941.
- ¹³ Archives d'Etat à Liberec, Reichsstattthalerei, kr./8. Comptes-rendus pour Göring, Liberec, 12. 6. 1942.
- ¹⁴ Archives d'Etat à Kadaň, Landrat Aš. Gendarmerie du Landrat à Cheb, 30. 6. 1941.
- ¹⁵ Archives d'Etat à Liberec, Landrat de Jablonné, Pol. X. 154/6/5.
- ¹⁶ Archives de l'Usine céramique (Keramické závody, n. p.) à Znojmo. Lettre d'une ouvrière française, adressée à Mme Croissant à Paris, en date du 25 mai 1943, et Rapport de M. Bauset, membre de la commission de contrôle et date du 1^{er} août 1943.
- ¹⁷ Archives de l'Usine sidérurgique à Branka. Copie des directives du 8 octobre 1941.
- ¹⁸ Der Prozess, doc. 1206-PS, vol. 27, page 64.
- ¹⁹ Archives de l'Usine chimique (Chemické závody čs.-sovětského přátelství) à Záluží, section technique 6001.
- ²⁰ Chronique I de l'Usine chimique à Záluží.
- ²¹ Archives de l'Usine sidérurgique à Branka, non classifié.
- ²² Archives de Sdružení hnědouhelných dolů a briketáren (Association des mines de lignite et des fabriques de briquettes) à Sokolov, 1/3—9/1.
- ²³ Archives de district à Kadaň, Stalag XIII B, 00117/1/12.
- ²⁴ Archives de l'histoire militaire, Stalag Těšín, Těšín le 12 juillet 1943.
- ²⁵ Archives de district à Kadaň, Stalag XIII B, 00117/1/12.
- ²⁶ Cf. l'annexe. Ibidem, sign, 00088/2.
- ²⁷ Ibidem, Perštein 24/1/1941.
- ²⁸ Ibidem, Okounov 7/4/1941.
- ²⁹ Ibidem, Pernštejn 24/6/1941.
- ³⁰ Ibidem, Pernštejn 16/6/1941.
- ³¹ Archives de l'Usine sidérurgique à Branka, non classifié. Inspection du camp du 29/10/1941.
- ³² Ibidem, No 93, Miřetice 7/1/1942.
- ³³ Archives d'Etat à Zámrsk, Amtsgericht Trutnov No 43.
- ³⁴ Archives de district à Kadaň, Stalag XIII B Weiden. Perštein 8/1/1942.
- ³⁵ Ibidem, Pernštejn 31/3/1942.
- ³⁶ Ibidem, Pernštejn 16/3/1942.
- ³⁷ Archives de l'usine sidérurgique à Branka, non classifié. Rüstungskommando Katovice à l'Usine sidérurgique de Branka 3/6/1942.
- ³⁸ Archives de district à Kadaň, Stalag XIII B Weiden, 28/5/1941.
- ³⁹ Ibidem, sign. 00088/2, Weiden 21/7/1941.
- ⁴⁰ Ibidem, sign. 00007, Pernštejn 20/3/1942.
- ⁴¹ Ibidem, sign. 00088/2, Weiden 5/4/1942.
- ⁴² Archives d'Etat à Zámrsk, Landrat de Moravská Třebová, 16/6/1942. Ou bien: Archives d'Etat à Loket, Stadt am Lagenwald 043/44, Weiden 5/3/1942, etc.
- ⁴³ Archives d'Etat à Opava, Regierungspräsident d'Opava No 1651. Commandement de gendarmeries, Opava 31/1/1943.
- ⁴⁴ Archives de l'Usine céramique à Znojmo, Steier 1/8/1943.
- ⁴⁵ Archives d'Etat à Litoměřice, Landrat Chomutov, Gend. B. II. 1—4, Liberec 23/12/1943.
- ⁴⁶ Archives de district à Kadaň, sign. 00088/3, Weiden 10/3/1941.
- ⁴⁷ Archives d'Etat à Opava, Landrat Opava, Pol. 301—645, Berlin 16/5/1942.
- ⁴⁸ Archives d'Etat à Litoměřice, Landrat Chomutov, Gend. B. II. 1—4, Dresde 28/10/1942.
- ⁴⁹ Archives d'Etat à Opava, Landrat Opava, WL — 101/8 — 1210, Breslau 5/2/1944.
- ⁵⁰ Archives d'Etat à Kadaň, Landrat Aš, Gendarmerie de Haslau 19/5/1941.
- ⁵¹ Archives d'Etat à Litoměřice, Regierungspräsident de Ústí nad Labem II — 3021, Landrat Duchcov 14/12/1940.
- ⁵² Archives d'Etat à Zámrsk, Landrat Vrchlábí, k. 601. Le rapport date de 1944.
- ⁵³ La partie respective de la chronique se trouve aux archives de la chaire de l'histoire

de l'U.R.S.S. et des pays de démocratie populaire à la Faculté des Lettres de Brno et porte No 102.

⁵⁴ Archives de la ville de Holýšov, district de Domažlice, Commission administrative de district à Střibro 4/3/1946.

⁵⁵ Cf. en annexe la lettre adressée à J. Kabrda de Havlíčkův Brod.

ANNEXES

1. Chanson d'un prisonnier de guerre français ayant séjourné au camp de Miřetice

I.

C'est après onze mois de guerre
que je suis tombé aux mains des fritz
de là j'ai pris le tram à Nuremberg,
pour atterrir à Meretitz.

Et comme je n'savais rien faire
car je travaille comme un pied
on m'a répondu: Oh! la belle affaire
Ça tombe bien tu seras terrassier.

II.

Il y avait avec nous des Drilles
C'étaient de purs Alsaciens,
l'un avait l'air d'un gorille
le deuxième d'un pomadin

le troisième roulait des yeux de travers
un autre était abruti
C'en était extraordinaire
il s'appelait Antoni.

III.

C'était bien de tous le plus bête
il voulait nous faire travailler
il ne fallait jamais lever la tête
et tout le temps arbeiter

le dimanche on l'entendait brailler
rassemblement dans le fond de la cour
et de fois quand on voulait pas le faire
Vous ne voulez pas moi je veux toujours.

IV.

Depuis quelques jours c'est imbécile et Seit parmi nous
Avec sur la tête un détestable chapeau mou
bien qu'il ne fasse pas chaud du tout
il n'a pas de pardessus du tout
mais pour ses fusseaux il a des fourreaux
qui me plaisent beaucoup.

V.

Bonjour sal Alsacien
Parmi nous tu reviens
qu'est ce que tu comptes faire
si tu nous fait chier
On t'enverra te promener
à coup de pied dans le derrière

le gauche le droiet ça m'est égal
le tout je m'en fou c'est que ça te fasse mal
Adieu face d'abruti
Tu oréveras de faim ici
lorsque nous serons partis.

Fin, le 13. 4. 1941.

2. Chanson trouvé dans le journal d'un prisonnier de guerre français travaillant dans la région de „Sudètes“.

Au Pays Sudète.
Il existe au Pays Sudète
un tas de prisonniers
qui ne sont pas à la fête
ei se font bien suer
ils partirent un jour à la guerre
avec des copains
qui ceux restèrent à l'arrière

à l'abri de pins
ils étaient faibles de constitution
ou plutôt avaient du piston.
Refrain:
Travailler dans une fabrique
en y avait pas droit
rester à Paris comme flie
on y avait pas droit

on ne disait comme les copains
j'étais chez moi chaque dimanche matin
coucher dans un beau plumard
on y avait pas droit
à l'arrière se faire du lard
on y avait pas droit
mais des manoeuvres où il fait froid
porter le barda qui pèse son poid
on y avait droit.

Refrain:

Faire des plans de bataille
on y avait pas droit
dans les palaces faire ripaille
on y avait pas droit
on y avait pas droit
on y avait pas droit à une auto
On s'tapait la route à pinceaux
aux costumes magnifiques
on y avait pas droit
mais aux tranchées au fond de bois
ou la mort rôde près de toi
on y avait droit.
Mais un jour viendra j'espère
su nous quitterons
le pays de pomme de terre
et cette bande de cons
ce sera alors la France
et notre maison
à laquelle souvent on pense
dans notre prison
Oh qu'il vienne vite ce jour là
car le bonheur nous attend là bas.

Le dix mai ce fut la guerre que vous connaissez
et bientôt le père Hitler
nous fit prisonnier
les honneurs par centaines de mille
et les généraux
à pied traversaient les billes
mais les responsables de tout ça
malheureusement ne sont pas là.

Refrain:

Etre heureux en famille
On y avait pas droit
embrasser sa petite fille
on y avait pas droit
on y avait pas droit
on ne pouvait pas, rentrant chez soi,
dire à sa femme je n'aime que toi
se taper un bifteck frite
on y avait pas droit
s'offrir même une petite cuite
on y avait pas droit
mais les laisser avec leurs oies
dans leur patelin ou il fait froid
on y aura droit.

Fin le 14. 4. 1941

3. Lettre de remerciement, émanant d'Henri Clopt de Lyon, ancien prisonnier de guerre.

Lyon le 1^{er} Novembre 1945

Monsieur le Professeur,

qu'allez vous penser de mon silence prolongé; peut-être même avez vous cru que je ne serais pas rentré en France par suite des divers événements dûs à la guerre!

Il n'en est rien, et grâce à vous, M. le Professeur, qui avez été le premier acteur de mon rapatriement, j'ai eu le bonheur de me retrouver sain et sauf dans ma famille, et de cela, je vous en remercie du fond de mon coeur.

Je n'oublierai jamais le court séjour que j'ai fait dans votre petite ville dans l'enthousiasme de la délivrance du joug allemand, je n'oublierai pas non plus l'empressement que vous avez mis à me favoriser mon départ pour Prague qui m'a permis de rentrer en France assez rapidement.

Il faut aussi que je vous dise une chose, c'est que tous les Français qui ont été rassemblés à Prague, n'auront jamais assez de remerciements pour la population tchécoslovaque pour tout ce qu'elle a fait pour nous, malgré toutes les privations dont a été l'objet ladite population sous l'occupation allemande.

Vous aussi, M. le Professeur, vous devez vous sentir le coeur bien plus léger, avec cette liberté tant désirée par vous tous, depuis de nombreuses années, et cela vous est bien dû, pour récompenser les cocurs si généreux et si pleins de dévouement que vous étiez, et ce dévouement et cette générosité nous ont permis, à nous Français, de pouvoir supporter plus facilement l'éloignement de notre chère Patrie et la douleur de la séparation.

M. le Professeur, veuillez retrouver ici, dans cette petite missive toute l'expression de ma gratitude à l'égard de la population tchèque, mais à vous, je suis chargé par ma famille de vous exprimer toute sa reconnaissance pour lui avoir rendu, à l'une son mari, aux autres leur père.

M. le Professeur, veuillez présenter à votre chère famille tous mes respects et mes meilleurs vœux de bonheur, et permettez moi, M. le Professeur, de terminer ma lettre en vous envoyant mes bonnes amitiés et mon meilleur souvenir reconnaissant.

Clopt Henri, Lyon — France.

FRANCOUZŠTÍ OBČANÉ NA ČESKOSLOVENSKÉM ÚZEMÍ ZA DRUHÉ SVĚTOVÉ VÁLKY

V průběhu druhé světové války se ocitlo mnoho příslušníků evropských národů na nucených pracích v hitlerovském Německu; byli to buď váleční zajatci nebo civilní pracovníci, nasazení jednak v průmyslových podnicích, jednak v zemědělství, dopravě apod. V pestré paletě národů tvořili Francouzi jednu z nejpočetnějších skupin, a to jak váleční zajatci, tak i civilní dělníci. Podle statistických údajů byli francouzští občané v říši nejpočetněji zastoupeni, a to po příslušnících různých národů v Sovětském svazu.

Cílem studie bylo ukázat na celkové postavení Francouzů, kteří byli přinuceni pracovat v nacistickém hospodářství, a to na příkladu těch z nich, jež se ocitli na území okupovaného Československa. Jednalo se takřka výlučně o pohraniční oblasti, ponějvíce tzv. Sudety a jižní Moravu. Francouzi tam pracovali v nejrůznějších průmyslových podnicích, většinou i válečně velmi důležitých, v zemědělství, lesnictví, dopravě, na úpravách cest, železnic apod. Studie je postavena na základě dosud nikde nepublikovaného archivního materiálu, nalezeného většinou v československých archívech, ať státních či podnikových; jde o dokumenty někdejších nacistických orgánů, ať státních či stranických.

Nezachovaly se statistické údaje, které by dovozovaly usoudit alespoň přibližně na počet Francouzů, kteří prošli okupovaným Československem. Jisté však je, že se jejich počet musí stanovit na desetitisíce. Jejich životní a pracovní podmínky tu byly zhruba stejné jako ve vlastní říši. Životní úroveň Francouzů, ačkoli byla velmi nízká, se přece jen výrazně lišila od nepředstavitelně nízké úrovně sovětských válečných zajatců a tzv. ostarbicitů. Přesto však nutno dodat, že různá zlepšení, která si zastupitelské orgány porobené Francie vydobily na představitelích říše, zůstávala nejčastěji jen na papíře.

Francouzi se ústrojně zapojili do mezinárodního kolektivu cizích pracovníků v říši, jehož solidarita rok od roku rostla. Také oni přijali za své nebo sami vynalezli řadu způsobů, jak se co nejvíce a neúčinněji vyhnout práci v nacistickém průmyslu a zemědělství a oslabovat tak jeho potenci. Mnoho jim pomohli Češi a Slováci, zaměstnaní s nimi v závodech nebo ti, s nimiž se seznámili při útěcích a podobných situacích. Ne nadarmo i nacistické dokumenty několikrát konstatovaly, že se mezi českým lidem a Francouzi vytvořily těsné a upřímné vztahy. Byly to pevné kameny rodícího se nového přátelství československého a francouzského lidu.